



Inscription Saison 25-26

Gymnastique Rythmique



Merci de remplir ce document d'inscription le plus complètement possible.

Prénom : Nom :

Date de naissance Lieu de naissance

Déjà membre l'an dernier ? : oui non

Un membre de ma famille est déjà inscrit : son Prénom :

Personne responsable du mineur désigné ci-dessus :

Prénom : Nom :

Mon domicile : (adresse, numéro, rue) :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable

Adresse électronique :

Profession :

Groupes	Âge de l'enfant		Lieu
Loisirs	de 6 à 12 ans	<input type="checkbox"/>	SGE
1 ^{er} Pas	de 7 à 12 ans	<input type="checkbox"/>	Collège
Pré-Compétition	de 7 à 12 ans	<input type="checkbox"/>	Collège
Compétition	de 9 à 13 ans	<input type="checkbox"/>	Collège
Compétition - Grandes	de 13 ans et plus.	<input type="checkbox"/>	Collège

En partenariat avec



Affiliation à la **FSGT**.

Participation aux compétitions locales, départementales, régionales et aux championnats de France, possibilité d'intégration aux concours de la FFG grâce à notre partenariat.

Société de Gymnastique d'Eschau

48 rue de la 1^{ère} Division Blindée

67114 ESCHAU

SIRET : 778 751 149 00015

Télétransmission par Courriel : secretariat@sge-eschau.fr

Site : sge-eschau.fr - Tel : 03 88 64 17 17



Inscription Saison 25-26

Souplesse – Force – Équilibre – Rythme - Concentration!

Calcul du coût total de l'inscription annuelle :

Cotisation à l'association (Voir page : Cotisation) :	<input type="text"/>	+
Coût des activités (Voir page : Tarif activités) :	<input type="text"/>	+
Coût annuel total de l'inscription (Cotisation+cours) :	<input type="text"/>	=

Règlement :

- Je souhaite régler le montant de ma cotisation et le coût annuel des activités de la manière suivante :

Virement, du montant total de la cotisation et du coût de l'activité ci-dessus définie, précisez impérativement vos nom et prénom dans la zone réservée.

RIB SGE : FR76 1027 8012 4200 0302 3564 555 – BIC : CMCIFR2A

Chèque du montant total de la cotisation et du coût de l'activité ci-dessus définie.

Espèces du montant total de la cotisation et du coût de l'activité ci-dessus définie.

En **3 fois** sans frais supplémentaire, par prélèvements bancaires. Joignez à la présente demande votre **Relevé d'Identité.Bancaire** pour l'établissement du mandat SEPA qui vous sera transmis pour acceptation.

Chèques **ANCV**. (Attention : Plus 8 € de frais de gestion et d'envoi,)

Autre : **Pass'Sport**, Bons spécifiques, etc.....

Encaissement :

Le chèque en paiement unique à l'ordre de la SGE, sera présenté à l'encaissement le 15 octobre, les prélèvements seront effectués les 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre.

Merci de veiller à ce que votre dossier soit le plus complet possible !



Société de **G**ymnastique d'**E**schau

48 rue de la 1^{ère} Division Blindée

67114 ESCHAU

SIRET : 778 751 149 00015

Télétransmission par Courriel : secretariat@sge-eschau.fr

Site : sge-eschau.fr - Tel : **03 88 64 17 17**



Pour les anciennes athlètes

Renouvellement de votre licence.

1) Votre précédent certificat médical date de plus de 3 ans, alors il vous en faut un nouveau datant de moins de 3 mois.

2) Votre précédent certificat médical est encore valable, datant de moins de 3ans, alors pour renouveler votre licence , vous devez nécessairement renseigné le questionnaire de santé :

Cerfa n° 15699*01 que trouvez sur internet et que vous devez obligatoirement conserver.

Important : Les réponses que vous formulez sur le questionnaire de santé **Cerfa n° 15699*01** relèvent de votre responsabilité exclusive. Ce document vous est strictement personnel, vous le conservez.

Si vous avez répondu "**non**" à toutes les rubriques du questionnaire de santé ;

- Vous renseignez, signez ci-dessous la présente attestation puis vous la remettez au secrétariat de votre association qui la conservera.

Si vous avez répondu "**oui**" à au moins une rubrique du questionnaire de santé ;

- Alors vous devez solliciter, auprès d'un médecin, un certificat médical attestant explicitement l'absence de toute contre-indication à la pratique du ou des sports que vous souhaitez pratiquer avec votre association. Ce certificat médical, aura moins d'un an à la date de demande de licence.

-Vous remettrez ce certificat médical délivré par votre médecin au secrétariat de votre association qui le conservera.

Attestation

Du représentant légal de l'enfant ou de l'adolescent mineur ci-dessous désigné :

Mineur : Prénom : Nom :

- Représentant légal de l'enfant ou de l'adolescente:

Prénom : Nom :

Dit avoir :

- Complètement renseigné le questionnaire de santé préalablement à la demande de licence pour la présente saison et atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Ou - Transmis un certificat médical datant de moins de trois mois dans le cas contraire,

- Fourni une photo d'identité récente de l'enfant (bonne photocopie admise)

- Lu, et approuvé le présent règlement intérieur.

Date

Signature.

Société de Gymnastique d'Eschau

48 rue de la 1^{ère} Division Blindée

67114 ESCHAU

SIRET : 778 751 149 00015

Télétransmission par Courriel : secretariat@sge-eschau.fr

Site : sge-eschau.fr - Tel : 03 88 64 17 17



RÈGLEMENT INTERIEUR

1 - Sécurité :

- a- Chaque participant par son inscription, s'engage à respecter strictement outre le présent règlement, toutes consignes de sécurité générale et de sécurité sanitaire en vigueur.
- b- Le formulaire d'inscription, électronique ou papier, doit être très clairement et très lisiblement documenté, sans omettre aucune mention. Les numéros de téléphone, fixe, portable ainsi qu'une adresse électronique valable sont des mentions obligatoires dont l'omission rendra caduc l'inscription.
- c- Une photo d'identité récente est obligatoirement à fournir.
- d- Pour la majorité de nos adhérents, un certificat médical n'est plus exigé lors de l'inscription (1). L'attention de chaque nouvel adhérent est cependant attirée sur le fait qu'en cas de survenue d'un accident aucune responsabilité ne saurait être engagée si ce dernier ne résulte d'une faute ou d'une négligence patente, tant de l'association pour ce qui est de sa structure que de l'animatrice ou l'animateur sportif pour ce qui est de son cours.

2 - Paiement des cotisations et prestations :

- a- La qualité de membre adhérent ne se présume pas, elle est attestée par le paiement de la cotisation annuelle.
- b- Le paiement de l'intégralité de la cotisation et du prix des activités choisies est exigible en totalité dès la deuxième séance d'entraînement.
- c- Facilité de paiement : le coût global de l'ensemble cotisation et activités choisies peut être réglé en 3 fois sans frais. Dans ce cas l'encaissement se fait sur le premier trimestre d'activité soit octobre, novembre et décembre.
- d- Sauf à présenter un certificat médical d'incapacité d'au moins trois mois à la pratique du sport, il ne sera procédé à aucun remboursement.

3 - Équipement :

- a- L'accès aux praticables (grande salle, salles annexes ou plateau muscu) n'est autorisé qu'aux adhérents équipés d'une tenue et de chaussures adaptées à leur pratique respective et muni d'une grande serviette personnelle.
- b- Un tapis de sol, des gants, une bouteille d'eau, un justaucorps, des claquettes ou tout autre équipement personnel approprié peut être préconisé selon la pratique. Le reste du matériel (haltères, ballons, cerceau, massue, etc...) est fourni selon l'activité par votre association.

4 - Pratique :

- a- Des contraintes sanitaires, techniques ou de sécurité peuvent entraîner des modifications de dernière minute des plannings annoncés. Toute information correspondante est diffusée aux adhérents concernés par tout moyen immédiatement approprié par le secrétariat de l'association ; aucune autre source n'ayant autorité.
- b- Pour la sécurité et le confort de tous, les horaires des cours doivent être respectés. Le début d'un cours ne peut être différé pour quelque raison que ce soit. Tout adhérent arrivant en retard pourra se voir refuser l'accès aux cours.
- c- Les parents de nos adhérents mineurs, enfants participants aux activités que développe l'association, doivent veiller aux stricts respects des horaires des cours. Les temps de garde hors cours sont facturés (40€/heure).
- d- Est strictement prohibé lors des cours, exercices, entraînements ou compétitions tout port de signe ou tenue signalant ou manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale.
- e- Sauf à être explicitement dénoncée par écrit, l'adhésion au présent règlement emporte l'autorisation du droit à l'image de l'adhérent pour l'année en cours à des fins de soutien et de développement des activités de l'association.
- f- Tout adhérent se doit dans un cordial esprit sportif, de respecter, d'être vigilant et attentif aux matériels, à leur bon rangement, aux installations, à leur préservation, aux animateurs et aux autres participants.
- g- Un comportement, une attitude inadaptée, ségrégative, discourtoise voir agressive est un motif d'exclusion immédiate.

5 - Vie Associative :

- a- La gestion démocratique de l'association est essentiellement conditionnée par la participation effective de chacun de ses membres à l'Assemblée Générale Annuelle à laquelle tous sont conviés et où est élu le Comité de Direction.
- b- Le fichier des membres de l'association est protégé. Nul ne peut être autorisé, sous peine de sanctions, à s'en procurer une copie et/ou à l'utiliser à d'autres fins que celles prévues par l'association.
- c- Convivialité, bonne humeur, amabilité participent grandement à la réussite des séances d'entraînement et à la qualité de l'ambiance générale !

(1) Les Fédérations des sections de GR et de Karaté exigent toujours un certificat médical.